#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Cyclon Universalverdünner 7

Mise à jour : 15.10.2021 Version (Révision) : 15.00.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Cyclon Universalverdünner 7 (75110-006210)

## Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### **Utilisations identifiées pertinentes**

Peinture / Application voir fiche technique / Pour les utilisateurs public et les utilisateurs professionnels

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur:

Rue/Boîte Postale:

Sigle du pays/Code postal/Localité: 8153 Rümlang
Téléphone:

H441 44 817 74 74

**E-mail:** bosshard@bosshard-farben.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse ++41 44 251 51 51 Kurzwahl 145

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut

2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques

provoquer somnolence ou vertiges.





Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

#### **Mention d'avertissement**

Danger

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4

ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1 PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2

#### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Page: 1 / 12

#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Cyclon Universalverdünner 7

Mise à jour : 15.10.2021 Version (Révision) : 15.00.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales, régionales,

nationales et/ou internationales en vigueur.

#### 2.3 Autres dangers

Aucune

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

ACÉTONE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471330-49-xxx ; N°CE : 200-662-2; N°CAS : 67-64-1

Poids :  $\geq$  30 - < 35 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066

ACÉTATE DE N-BUTYLE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485493-29-xxx; N°CE: 204-658-1; N°CAS: 123-86-4

Poids :  $\geq 30 - < 35 \%$ 

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 EUH066

PROPANE-2-OL; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25--xxx; N°CE: 200-661-7; N°CAS: 67-63-0

Poids :  $\geq 20 - < 25 \%$ 

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336

 $1- \texttt{M\'ETHOXY-2-PROPANOL} \; ; \; \texttt{Num\'ero} \; \; \\ \texttt{d'enregistrement} \; \; \\ \texttt{REACH} \; : \; \\ \texttt{01-2119457435-35-xxx} \; \; \\ \texttt{N^{\circ}CE} \; : \; \\ \texttt{203-539-1}; \; \\ \texttt{N^{\circ}CAS} \; : \; \\ \texttt{107-98-2} \; \\ \texttt{107-98-$ 

Poids :  $\geq$  10 - < 15 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475791-29-xxxx; N°CE: 203-603-

9; N°CAS: 108-65-6

Poids :  $\geq$  5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336

AROMATIC HYDROCARBONS,C8 , LIGHT OIL REDESTILLATE, HIGH BOILING ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-

2119486136-34-xxxx; N°CE: 292-694-9; N°CAS: 90989-38-1

Poids:  $\geq 5 - < 10 \%$ 

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 3; H311 Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2;

H373 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3;

H335

## **Indications diverses**

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Page: 2 / 12

#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Cyclon Universalverdünner 7

Mise à jour : 15.10.2021 Version (Révision) : 15.00.

## Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Consulter impérativement un médecin.

#### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Jet d'eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### 5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Ne pas inhalter les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail. L´air doit être aspiré lors des travaux de pulvérisation. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Ne pas inhalter les vapeurs. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

#### Mesures de protection

## Mesures de lutte contre l'incendie:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Page: 3 / 12

#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Cyclon Universalverdünner 7

Mise à jour : 15.10.2021 Version (Révision) : 15.00.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Demandes d'aires de stockage et de récipients

L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devrait être en matériau non conducteur. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de acide fort, base forte, agent oxydant

Classe de stockage (TRGS 510) ( D ): 3

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informationes supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Observer le mode d'emploi. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. Dans le cadre de leurs tâches générales, tous les employeurs déterminent les risques pour la sécurité et la santé de leurs employés qui surviennent dans leur entreprise et prennent les mesures de protection et les instructions nécessaires conformément aux normes techniques reconnues.(Suisse : directive EKAS n° 6508)

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )

Valeur seuil: 1200 mg/m<sup>3</sup> / 500 ml/m<sup>3</sup>

Remarque: B

Version: 31.01.2020
Type de valeur limite (pays d'origine): STEL ( CH )

Valeur seuil : 2400 mg/m<sup>3</sup> / 1000 ml/m<sup>3</sup>

Remarque : B

Version: 31.01.2020

Type de valeur limite (pays

d'origine):

Valeur seuil: 500 ppm / 1200 mg/m<sup>3</sup>

Limitation de crête : 2(I)

Remarque : Y

Vorcion : 27.10.2

Version: 27.10.2020
Type de valeur limite (pays d'origine): TWA ( EC )

Valeur seuil: 500 ppm / 1210 mg/m<sup>3</sup>

Version : 20.06.2019

ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )

Valeur seuil: 480 mg/m<sup>3</sup> / 100 ml/m<sup>3</sup>

Remarque : SSC
Version : 31.01.2020

Type de valeur limite (pays

STEL ( CH )

d'origine):

Page: 4 / 12

(FR / CH)

## Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Cyclon Universalverdünner 7

15.10.2021 Version (Révision): 15.0.0 Mise à jour :

Valeur seuil: 960 mg/m<sup>3</sup> / 200 ml/m<sup>3</sup>

SSC Remarque: Version: 31.01.2020 Type de valeur limite (pays TRGS 900 ( D ) d'origine):

Valeur seuil: 62 ppm / 300 mg/m<sup>3</sup>

Limitation de crête : 2(I) Remarque: Version: 27.10.2020

PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0

Type de valeur limite (pays

MAK (CH) d'origine):

Valeur seuil: 500 mg/m<sup>3</sup> / 200 ml/m<sup>3</sup>

Remarque: SSC B 31.01.2020 Version: Type de valeur limite (pays STEL (CH) d'origine):

 $1000 \text{ mg/m}^3$  /  $400 \text{ ml/m}^3$ Valeur seuil:

SSC B Remarque: Version: 31.01.2020 Type de valeur limite (pays TRGS 900 ( D )

d'origine):

200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup> Valeur seuil:

Limitation de crête : 2(II) Remarque: Version: 27.10.2020 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2

Type de valeur limite (pays

MAK (CH) d'origine):

Valeur seuil: 360 mg/m<sup>3</sup> / 100 ml/m<sup>3</sup> SSC B

Remarque: 31.01.2020 Version: Type de valeur limite (pays STEL (CH) d'origine):

Valeur seuil: 720 mg/m<sup>3</sup> / 200 ml/m<sup>3</sup>

Remarque: SSC B Version: 31.01.2020 Type de valeur limite (pays TRGS 900 ( D )

d'origine):

100 ppm / 370 mg/m<sup>3</sup> Valeur seuil:

Limitation de crête : 2(I) Remarque:

Version: 27.10.2020 Type de valeur limite (pays STEL (EC) d'origine):

Valeur seuil: 150 ppm / 568 mg/m<sup>3</sup>

Remarque: Skin 20.06.2019 Version: Type de valeur limite (pays TWA (EC) d'origine):

 $100 \ ppm \ / \ 375 \ mg/m^3$ Valeur seuil:

Remarque: Skin Version: 20.06.2019

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE; N°CAS: 108-65-6

Type de valeur limite (pays MAK (CH)

d'origine):

Valeur seuil:  $275 \text{ mg/m}^3$  /  $50 \text{ ml/m}^3$ 

Page: 5 / 12

#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Cyclon Universalverdünner 7

Version (Révision): Mise à jour : 15.10.2021 15.0.0

Remarque: SSC 31.01.2020 Version: Type de valeur limite (pays STEL (CH) d'origine):

Valeur seuil: 275 mg/m<sup>3</sup> / 50 ml/m<sup>3</sup>

Remarque: SSC Version: 31.01.2020 Type de valeur limite (pays TRGS 900 ( D ) d'origine):

50 ppm / 270 mg/m<sup>3</sup> Valeur seuil:

Limitation de crête : 1(I) Remarque: 27.10.2020 Version:

Type de valeur limite (pays STEL (EC) d'origine):

Valeur seuil: 100 ppm / 550 mg/m<sup>3</sup>

Remarque: Skin 20.06.2019 Version: Type de valeur limite (pays TWA (EC) d'origine):

Valeur seuil: 50 ppm / 275 mg/m<sup>3</sup>

Remarque: 20.06.2019 Version:

#### Valeurs limites biologiques

ACÉTONE; N°CAS: 67-64-1

Type de valeur limite (pays TRGS 903 (D) d'origine):

Paramètre: Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil: 80 mg/l Version: 13.03.2020

PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0

Type de valeur limite (pays

TRGS 903 (D) d'origine):

Paramètre: Acétone / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus Valeur seuil: 25 ma/l

Version: 13.03.2020 Type de valeur limite (pays TRGS 903 (D) d'origine):

Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus Paramètre:

Valeur seuil: 25 mg/l Version: 13.03.2020 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2

Type de valeur limite (pays

d'origine):

Paramètre: 1-méthoxy-2-propanol / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil: 15 mg/l Version: 13.03.2020

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

## **Protection individuelle**

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

#### Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

Page: 6 / 12

#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Cyclon Universalverdünner 7

Mise à jour : 15.10.2021 Version (Révision) : 15.00.

#### Protection de la peau

#### **Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués, conforme à EN 374. Matériau approprié NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) > 240 min. Epaisseur du matériau des gants Indice de protection classe 5.

#### Protection corporelle

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### **Protection respiratoire**

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Masques à filtre combiné A2 - P2 pour les travaux de courte durée.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## **Aspect**

**État :** liquide **Couleur :** incolore

Odeur

caractéristique

#### Caractéristiques en matière de sécurité

**PCN Couleur:** 

 Point de fusion/point de congélation :
 Aucune donnée disponible

 Point de congélation :
 Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 56 - 147 °C

Aucune donnée

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

 
 Point éclair :
 -18
 °C

 Température d'autoinflammabilité :
 env.
 400
 °C

 Limite inférieure d'explosivité :
 1.1
 Vol-%

 Limite supérieure d'explosivité :
 13
 Vol-%

 Pression de la vapeur :
 (50 °C)
 810
 hPa

 Densité :
 (20 °C)
 0.8
 g/cm³

Soluble dans l'eau: (20 °C) Non miscible pH: non applicable

Lea D O (M):

Aucune donnée

log P O/W:

Aucune donnée disponible

Temps d'écoulement: (20 °C) > 12 s DIN gobelet 4 mm

disponible

Viscosité cinématique : (40 °C)

Aucune donnée

disponible

Seuil olfactif:

disponible
Aucune donnée

**Densité relative de la vapeur :** ( 20 °C )

Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation :

Aucune donnée disponible

Solides inflammables : Aucune donnée disponible.
Gaz inflammables : Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.

#### 9.2 Autres informations

Aucune

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

Page: 7 / 12

(FR / CH )

#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Cyclon Universalverdünner 7

Mise à jour : 15.10.2021 Version (Révision) : 15.00.

#### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

#### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

#### 10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Réaction exothermique avec: Acide Comburant.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. La respiration de solvants en qualités dépassant les limites de la valeur MAK est nuisible à la santé; elle peut irriter les muqueuses et l'appareil respiratoire, provoquer des maladies de foie ou des reins ainsi qu'une atteinte au système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, évanouissement. Des contacts prolongés ou répetés sont susceptibles de troubler la rélipidation naturelle de la peau et d'en causer le dessèchement. L'absorption du produit par le corps à travers la peau est possible. Les éclaboussures de solvant peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

#### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 ( ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4 )

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat

Espece: Rat

Dose efficace: 14 g/kg

Paramètre : DL50 ( ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1 )

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat Dose efficace : 9750 mg/kg

Paramètre : DL50 ( ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4 )

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Lapin Dose efficace : 7.4 g/kg

Paramètre: DL50 ( PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0 )

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace: 5840 mg/kg

Paramètre : DL50 ( 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2 )

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat
Dose efficace : 5660 mg/kg

Paramètre : DL50 ( ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6 )

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 8500 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 ( ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1 )

Voie d'exposition : Dermique Espèce : Lapin Dose efficace : 20 g/kg

Page: 8 / 12

(FR/CH)

#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Cyclon Universalverdünner 7

Mise à jour : 15.10.2021 Version (Révision) : 15.00.

Paramètre : DL50 ( 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2 )

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 9999.99 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre: LC50 ( ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4 )

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Rat Dose efficace : 2000 ppm

Paramètre : LC50 ( ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6 )

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Rat Dose efficace : 35.7 mg/l

#### Corrosion

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

#### Après utilisation conforme

#### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 11\* (Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Page: 9 / 12

#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Cyclon Universalverdünner 7

Mise à jour : 15.10.2021 Version (Révision) : 15.00.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

UN 1993

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. ( ACÉTATE DE N-BUTYLE · ACÉTONE )

Transport maritime (IMDG)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ( N-BUTYL ACETATE · ACETONE )

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ( N-BUTYL ACETATE · ACETONE )

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s): 3
Code de classification: F1
Danger n° (code Kemler): 33
Code de restriction en tunnel: D/E

**Dispositions particulières :** 640D · LQ 1 l · E 2

Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s):

Numéro EmS:

Dispositions particulières:

Étiquette de danger:

3

F-E / S-E

LQ 1 | E 2

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
Classe(s): 3
Dispositions particulières: E 2
Étiquette de danger: 3

14.4 Groupe d'emballage

II

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID): Non

Transport maritime (IMDG): Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Réglementations EU** 

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40

**Directives nationales** 

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe ( D ) : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Page: 10 / 12

#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Cyclon Universalverdünner 7

Mise à jour : 15.10.2021 Version (Révision) : 15.00.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n´avons pas connaissance des conditions de travail données de l´utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L´utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

#### 16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 08. Valeurs limites au poste de travail · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 15. Limites d'utilisation · 15. Technische Anleitung Luft (TA-Luft) · 15. Classe risque aquatique (WGK)

#### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International ;Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG- International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA - International Air Transport Association

IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level

LOEL - Lowest Observed Effect Level

NOAEL - No Observed Adverse Effect Level

NOEC - No Observed Effect Concentration

NOEL - No Observed Effect Level

OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development

VOC - Volatile Organic Compounds

AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (D)

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu.

#### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

# Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

## 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

Page: 11 / 12

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Cyclon Universalverdünner 7

 Mise à jour :
 15.10.2021
 Version (Révision) :
 15.0.0

## 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 12 / 12

(FR/CH)